



Demande reçue le : _____

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION TRAVAUX EN RIVE ET LAC ARTIFICIEL

Service de l'urbanisme

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux avant d'avoir obtenu un certificat.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du requérant : _____

Êtes-vous le propriétaire? : Oui Non

(si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez joindre le formulaire de procuration à cette demande.)

Adresse municipale: _____

Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

Adresse des travaux : _____

(si différente de la section précédente)

Numéro de lot : _____

(si aucune adresse municipale)

TYPE DE TRAVAUX PROJETÉS

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Construction d'un quai | <input type="checkbox"/> Stabilisation de la rive |
| <input type="checkbox"/> Lac artificiel | <input type="checkbox"/> Bassin d'irrigation |
| <input type="checkbox"/> Réparation et entretien | <input type="checkbox"/> Aménagement d'un accès |
| | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

DESCRIPTION ET/OU LISTE DES TRAVAUX

EXÉCUTANT DES TRAVAUX **Propriétaire** **Requérant** **Entrepreneur**

Nom : _____

Adresse complète : _____

N° de téléphone : _____

N° RBQ : _____

CALENDRIER ET COÛT DES TRAVAUX

Date prévue : début des travaux : _____ Estimation des coûts : _____

fin des travaux : _____

SIGNATURE ET DATE

Nom en lettres moulées : _____

Signature : _____ Date : _____

LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR**Formulaire** de demande de certificat dûment rempli. **Procuration** (*si vous n'êtes pas propriétaire*). **Plans et devis :**

- Plan permettant une compréhension claire du projet;
- Plan topographique (incluant cote altimétrique ou courbes de niveau, ligne des hautes eaux, rives et zones inondables (0-2 ans, 0-20 ans et 0-100 ans));
- Vue en coupe des aménagements proposés;
- Plan de localisation.

Pour des travaux de stabilisation de la rive, les plans doivent être faits, signés et scellés par un ingénieur membre de l'ordre des ingénieurs du Québec.

Photos (*dans le cas de travaux de stabilisation de la rive*) :

Photos récentes montrant l'état de la rive.

Afin de valider la conformité du projet avec la réglementation municipale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement se réserve le droit d'exiger toute autre information, plan ou document.

Prenez note que tout document manquant ou incomplet peut retarder l'obtention du certificat.

De plus, veuillez prendre note que selon la localisation de votre projet, des autorisations de différents ministères pourraient être nécessaires.

Cette demande ne constitue en aucun temps une autorisation de débiter les travaux.